

Le présent document est une analyse concrète et personnelle. Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle du Fonds Forestier National.

Sommaire

Depuis le début de l'année 2017, plusieurs missions se sont effectuées en rapport avec l'exploitation forestière dans la province du Haut Katanga. Ces missions ont en commun concerné le contrôle et l'analyse documentaire liés à l'exploitation forestière illégale dans la dite province.

En effet, les bois Padouk destinés à l'exportation proviennent exclusivement de la forêt claire du type Miombo, qui actuellement, subit de fréquentes dégradations environnementales et dont la plus importante reste **la déforestation** (cette déforestation est à grande échelle lorsqu'il s'agit de la coupe tacite et désordonnée de bois de chauffe et de carbonisation). Ce phénomène constitue un danger permanent et expose cette partie du pays aux effets désastreux du désert de Kalahari dont les avancées ont déjà entamé la République voisine, la Zambie.

Au regard de tous ces problèmes et vu la dimension économique et sociale que revêt actuellement l'exploitation et la commercialisation du Padouk dans le Haut Katanga, le présent document a pour objectif d'éclairer l'opinion de décideurs pour que soit levée la mesure et que désormais l'exploitation se fasse selon la logique de la gestion durable de forêts. Après tout, le miombo est une forêt à production permanente ; et le Padouk n'est pas une espèce protégée.

Problèmes	Solutions
<p>1. Le Fonds Forestier National a une mission noble, celle de financer les projets de reboisement et d'aménagement forestier. Cependant, le faible taux de la taxe de reboisement et l'étouffement que subit actuellement ce service ne permettront en aucun cas de financer les projets qui lui sont soumis, parce que les analyses techniques prouvent hors de tout contraire que le reboisement coûte cher.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre des dispositions urgentes pour que le taux de la taxe de reboisement soit revu à la hausse. Les 4% de la valeur EWK par m³ exporté ne représentent que 14,24 USD pour chaque m³ transporté hors du pays. <i>NB : Déjà, au niveau provincial, la taxe d'abattement est passée de 4 USD par m³ à 36,5 USD par m³. La maximisation de recette liée à cette taxe provinciale est passée à son plus haut niveau de toute l'histoire du Fonds au Katanga.</i> - Admettre que la taxe de reboisement appartient au FFN. Les recommandations reprises dans l'arrêté interministériel N^o 059 du 22 juillet 2016 sont contraires aux dispositions de l'article 122 de la loi portant code forestier en RDC.
<p>2. Absence des corridors d'évacuation dûment définis par l'Etat. La fraude extra frontalière dont cette partie du pays en est victime, reste essentiellement orchestrée par la profusion de voies de sortie non contrôlées par les services invités dans la filière bois. Les bois chargés dans les limites frontalières du pays (Kasumbalesa, Mokambo, Pweto, etc.) échappent souvent au contrôle des services techniques en matière d'environnement.</p>	<p>Pour une bonne traçabilité, l'Etat doit urgemment imposer deux ou trois voies d'évacuation suivant la logique : "Coupe - Vente locale - Exportation"</p> <p>Dans la définition de ces corridors d'évacuation, nous suggérons:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que dans la forêt, se fasse uniquement la coupe. - Qu'un comptoir d'achat-vente soit créé à Lubumbashi. - Qu'en dehors de la Zambie, l'exportation se fasse par voies ferrée et maritime allant de Lubumbashi, passant par Kalemie – Kigoma jusqu'à Dar-es-Alam.
<p>3. L'absence totale d'une police forestière dans de zones interdites.</p>	<p>Renforcer le contrôle et la garde forestière dans les zones interdites. Le parc Kundelungu subit déjà des menaces en termes de déforestation liée à l'exploitation du Padouk.</p>
<p>4. Dans le haut Katanga, la réalité est que : les véritables exportateurs sont les chinois détenteurs du visa touristique. Pour se mettre à l'abri des exigences juridiques que revêt l'exploitation forestière artisanale en République Démocratique du Congo, ces derniers financent la détention de documents au nom de citoyens congolais.</p>	<p>Passer de l'exploitation forestière artisanale à l'exploitation forestière industrielle. Ici, l'objectif est celui de briser l'intermédiation occulte qui se joue entre les services d'Etat et les citoyens chinois.</p>

<p>5. Le manque du respect de l'arbre, nettement justifié par une coupe désordonnée de bois à faible diamètre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Initier urgemment une formation pour permettre aux abatteurs de se conformer aux normes spécifiées pour une coupe responsable et sans gaspillage de nos produits forestiers ligneux. - Soumettre le bois Padouk à un régime de coupe spécial.
<p>6. Le manque de distinction entre d'une part, le Vendeur local de bois Padouk et d'autre part, l'Acheteur-Exportateur de ce bois. Ce manque de distinction crée une confusion au point que nous avons du mal à définir le rôle exact de chaque intervenant dans le circuit bois.</p>	<p>Décomposer en deux, la lettre du Ministre autorisant l'achat, la vente et l'exportation de bois Padouk. En effet, il est important d'établir les limites entre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Autorisation de vente au niveau local; Et 2. Autorisation d'achat pour exportation.
<p>7. Le caractère subjectif du certificat phytosanitaire. Il est moins fondé que le certificat phytosanitaire soit subjectivement établi à Kinshasa, au moment où, l'éradication des parasites entachés au bois est effectuée en province.</p>	<p>Créer en province une structure représentative de la Direction de Gestion Forestière (DGF) pour permettre au certificat phytosanitaire d'être objectif et oculaire. Si la décentralisation de la DGF est inopportune, cette attribution peut momentanément être déléguée à la direction provinciale du Fonds Forestier National.</p>
<p>8. Le non-respect de la procédure en matière d'exportation du Padouk. Parmi les cargaisons retrouvées en Zambie, une centaine d'entre elles était soumise aux formalités douanières (dernière étape d'exportation) sans préalablement s'acquitter de la taxe de reboisement.</p>	<p>Mettre en place un Protocole d'accord qui va réunir tous les services invités dans la filière bois. Ce Protocole d'accord doit justement déterminer la préséance de chaque service par rapport à un autre.</p>
<p>9. Le non engagement des agents dans les services techniques en matière d'environnement. Par exemple, Le Fonds Forestiers National Haut-Katanga n'a que six engagés, un effectif incompatible aux attentes de l'Etat.</p>	<p>Engager les agents, qui certains d'être eux, sont au service de l'Etat depuis plus de 4 ans à défaut d'écrit. Le vrai motif de l'implication de l'homme au travail reste la motivation.</p>

Conclusion

Les services techniques en matière d'environnement et développement durable doivent veiller à ce que l'exploitation de produits forestiers ligneux n'excède pas le rythme de leur régénération. Lorsque nous analysons le paradigme du développement durable, point n'est besoin de fournir effort pour comprendre que la nécessité de satisfaire les besoins de la génération présente en est une condition.

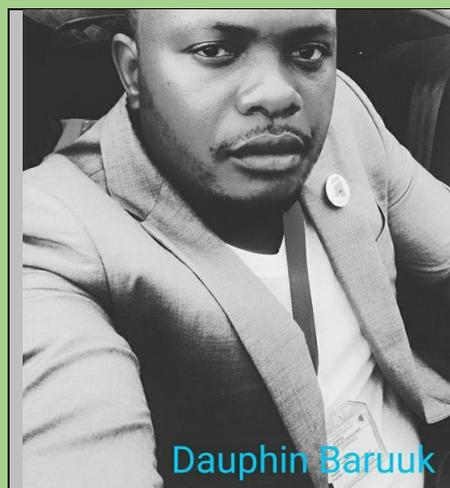
En effet, la suspension inattendue de l'activité forestière dans le haut-Katanga commence déjà à produire ses effets avec l'entrée au chômage de plusieurs jeunes qui se sont totalement investis dans ce métier (Abatteurs, tractoristes, rassembleurs de bois, chargeurs de bois, camionneurs, négociants, etc.).

Sans analyse poussée, l'arrêt de l'activité forestière aura également un impact négatif sur l'économie du Haut-Katanga, qui d'ailleurs, est déjà dans une dépression vertigineuse depuis le ralentissement des activités minières ; Et j'avoue que les Kata-Katanga devenus Kata-muti risquent de retourner dans leurs anciennes habitudes si une solution urgente traine à venir.

Il est à noter que l'exploitation du Padouk n'est pas une menace d'extinction de la forêt dans le Haut-Katanga, car, les exigences commerciales et la posture d'arbres Padouk dans la forêt imposent une coupe très sélective. Par contre, la coupe de bois de chauffe et de carbonisation est une menace terrible d'extinction de la savane arborée du Haut-Katanga parce qu'elle n'épargne aucune perche.

Merci pour votre attention !

Lubumbashi, le 10 Mai 2017



Par :
Dauphin BARUANI KABONDE
"Economiste et Amateur de la foresterie"

E-mail :
dauph1kb@yahoo.fr
dauph1baruuk@gmail.com

Téléphone :
+243 99 57 15 843